

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017</p>
--

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- SYNDICAT MIXTE A VOCATION SPORTIVE DE MONDOUBLEAU : ont été désigné deux délégués titulaires et deux suppléants pour la compétence « dojo » afin de pouvoir représenter la commune au sein de ce syndicat.
- LOTISSEMENT DU PAVILLON : le dossier avance, le conseil municipal valide la construction de 3 logements sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite ainsi que la participation financière de 20 000 €uros pour les travaux de raccordement aux réseaux existants.
- LOGEMENTS COMMUNAUX : le conseil municipal a validé la mise en location de deux logements communaux.
- BALAYAGE DU BOURG : le contrat de balayage des caniveaux du bourg a été reconduit pour l'année 2017 avec un passage mensuel.
- PERSONNEL COMMUNAL : les frais de déplacements engendrés par les formations réalisées en 2016 seront remboursés aux agents.
- PERCHE NATURE : un projet de valorisation du patrimoine naturel doit voir le jour prochainement sur la commune du Temple. Le parcours prévu passe par un chemin communal de Sargé et l'association sollicite l'accord de poser 1 ou 2 panneaux sur le sentier. Le conseil municipal valide cette action.
- SMIRGEOMES : ont été désigné un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de la communauté pour la compétence ordures ménagères.
- DIVERS : le conseil municipal valide l'acquisition d'un bâtiment pour un euro symbolique.
- QUESTIONS DIVERSES.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER